

LE POUVOIR DE VIVRE EN PACA

Alors que la société civile organisée peine à se faire entendre par le gouvernement depuis le début du quinquennat, 56 organisations ont décidé de s'unir pour porter ensemble la convergence de l'écologie et du social. Pour la première fois, elles s'engagent à faire front commun en défendant collectivement des propositions qui permettent d'offrir à chacun le pouvoir de vivre.

Un objectif commun : ne plus dissocier les questions sociales et environnementales pour donner à chacun le pouvoir de vivre

Il n'y a pas d'un côté la question de la fin du monde et de l'autre celle de la fin de mois, les deux enjeux sont les deux faces d'une même pièce, s'alimentant et se combinant.

Sortir des énergies fossiles, rénover les passoires énergétiques ou rendre accessible une alimentation bio et locale c'est à la fois améliorer le quotidien, préserver la santé et s'attaquer aux défis environnementaux. Et la pandémie COVID-19 que nous subissons se révèle intimement liée à la crise environnementale.

Parallèlement, la période de confinement a mis en exergue d'insupportables inégalités sociales et démontré ce que sont les activités socialement utiles, indispensables : soignants, services publics de la propreté, des transports, production de biens de première nécessité, alimentation et mode de distribution de proximité, éducation et culture.

Cette crise a montré la capacité collective à modifier radicalement nos modes de fonctionnement face à l'urgence sanitaire. Cette aptitude collective indique la voie pour inscrire ces modifications dans le sens d'un équilibre durable. Il s'agit de travailler ensemble pour l'intérêt général en donnant la priorité au bien être de vivre et au respect de nos biens communs que sont la terre, l'eau, l'air, la biodiversité.

Toutes les décisions doivent désormais être prises au regard de ces priorités qui constituent le socle de l'intérêt général.

Car vouloir traiter l'écologie sans traiter le social c'est aller droit dans le mur.

L'opposition d'une partie de la population à la hausse de la taxe carbone telle qu'elle avait été proposée par le gouvernement actuel en est le parfait exemple.

P 2

Il est nécessaire et possible de faire autrement :

1. **Refaire société** : Donner à chacun le pouvoir de vivre, dans un cadre commun en protégeant notre avenir et celui des générations futures ;
2. Remettre l'exigence de justice sociale au **cœur de l'économie** ;
3. Construire un **avenir partagé** : Préparer notre avenir en cessant de faire du court terme l'alpha et l'oméga de nos politiques publiques ;
4. Enfin, **partager le pouvoir** pour que chacun puisse prendre sa part dans la transformation de nos vies.

Tels sont les 4 axes majeurs de ce Pacte.

Nos organisations proposent plusieurs mesures dans le cadre des élections municipales. Elles forment un ensemble dans lequel les différentes ambitions et solidarités portées par le Pacte du pouvoir de vivre se retrouvent. Nous suggérons qu'elles servent de guide pour tout citoyen qui souhaite examiner en quoi les candidats mais aussi, plus tard, les maires et les élus d'opposition, répondent simultanément et avec ambition – ou non – aux urgences sociales, environnementales et démocratiques.

Refaire société

- Garantir aux personnes migrantes et réfugiés l'accueil et l'hospitalité et offrir des réponses aux situations d'urgence (hébergement, santé, éducation). [> Découvrir le détail de cette mesure](#)
- Abroger des délais de carence de l'AME.
- Régulariser immédiatement et durablement des personnes sans-papiers. [> Découvrir le détail de cette mesure](#)
- Garantir l'accès à la santé pour toutes et tous au sein des territoires. [> Découvrir le détail de cette mesure](#). Lutter contre la sous-densité médicale, pérenniser la prise en charge des téléconsultations et redonner les moyens à l'hôpital public et un accès en proximité. [> Découvrir le détail de cette mesure](#)
- Réguler les marchés du logement avec des loyers encadrés, un coût du foncier maîtrisé et des logements sociaux en nombre suffisant. [> Découvrir le détail de cette mesure](#)

P 3

- Lutter résolument contre le sans-abrisme et résorber durablement les squats et bidonvilles dans toute la région. Inclure les métropoles d'Aix Marseille Provence et Toulon Provence Méditerranée dans la liste des territoires de mise en œuvre accélérée du Logement d'Abord. > [Découvrir le détail de cette mesure](#)
- Lutter résolument contre les risques accrus par la crise d'expulsions locatives et d'impayés de loyer dans une région où les couts du logement sont parmi les plus élevés de France. Mobiliser massivement les Fonds de Solidarité Logement et en assouplir les règlements.
- Rehausser sensiblement l'ambition des politiques de lutte contre l'habitat indigne et de rénovation des passoires énergétiques à l'échelle nationale. A l'échelle régionale, par un engagement ferme des nouveaux élus de la métropole Aix Marseille Provence et de Marseille à résorber intégralement le parc de logement indigne dans les dix prochaines années. > [Découvrir le détail de cette mesure](#)
- Investir massivement dans le logement à vocation sociale. A l'échelle régionale compléter le plan national par un engagement public de tous les maires des communes carencées à atteindre au plus vite les objectifs de production de la loi SRU. > [Découvrir le détail de cette mesure](#)
- Maintenir l'aide d'urgence déployée pendant la crise car les ressources d'une majorité des personnes pauvres vont rester insuffisantes ;
- Piloter globalement les systèmes existants d'aide alimentaire en partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux, afin que les dispositifs et initiatives gagnent en efficacité ;
- Renouveler l'aide alimentaire, à la fois dans les prises de contact avec les publics (pour lutter contre le non-recours) mais également dans les modalités de distribution, en diversifiant les supports (distributions, chèques, épiceries, tables ouvertes, colis, restaurant collectif, etc.). > [Découvrir le détail de cette mesure](#)
- Garantir des cantines bio, locales et socialement responsables avec l'objectif de servir 60% de produits bio et locaux et au moins 2 repas végétariens par semaine. > [Découvrir le détail de cette mesure](#)

P 4

- Penser et construire de véritable pôle éducatif de territoire qui au-delà de l'école, proposerait une offre éducative globale aux enfants, aux adolescents ainsi qu'aux adultes. > [Découvrir le détail de cette mesure](#)
- Soutenir un engagement politique des Villes à favoriser l'égal accès pour tous à l'école. > [Découvrir le détail de cette mesure](#)
- Développer la culture de la santé publique en l'intégrant aux cursus des écoliers, collégiens et lycéens. > [Découvrir le détail de cette mesure](#)
- Répondre aux enjeux de la prise en charge du grand âge et de la dépendance > [Découvrir le détail de cette mesure](#)

Cœur de l'économie

- Porter une attention spécifique aux travailleurs précaires, aux sous-traitants, aux prestataires et indépendants lors des appels d'offres ou des mises en œuvre des politiques publiques. Privilégiant le mieux disant social.
- Reconnaître les métiers à forte valeur ajoutée sociale.
- Revendiquer une concertation sur l'emploi dans toutes ses dimensions, développer l'expérimentation des territoires Zéro Chômeur.
- Répondre à l'urgence des publics les plus fragilisés par la crise (précaires, jeunes en rupture familiale, travailleurs indépendants, publics vulnérables) à travers les CCAS en lien les autres dispositifs.
- Soutenir un tissu associatif solide localement (souvent considéré comme un supplément d'âme) pour maintenir les liens et venir en aide aux plus fragiles.
- Veiller à ce que les collectivités territoriales fassent preuve de responsabilité vis à vis des entreprises qui bénéficient de l'aide publique particulièrement en termes de versement de dividendes, de rémunération des dirigeants, de rachat d'actions, de pratiques fiscales, mais aussi d'emploi, etc.
- Généraliser la négociation de la prévoyance par les employeurs publics pour leurs agents.

P 5

- Assurer l'accès à la formation et à l'emploi de tous et en particulier des personnes qui en sont éloignées. > [Découvrir le détail de ces mesures](#)

Construire un avenir partagé

- Développer les alternatives actives et collectives pour diminuer drastiquement les trajets en voiture individuelle. > [Découvrir le détail de cette mesure](#)

[Découvrir le détail de cette mesure au niveau régional dans les annexes de ce document](#)

- Réduire l'utilisation des pesticides de synthèse de 50 % dans les zones agricoles d'ici 2025. > [Découvrir le détail de cette mesure](#)
- Lutter contre l'artificialisation des sols en posant un moratoire sur toute ouverture ou extension de grandes surfaces commerciales ou logistiques dès 2020. > [Découvrir le détail de cette mesure \(en cours d'édition\)](#)

Partager le pouvoir

- Intégrer les citoyens aux politiques publiques locales, en allouant 10% du budget communal pour la démocratie participative. > [Découvrir le détail de cette mesure](#)
- Faire évoluer le Conseil de développement et son fonctionnement pour mieux réussir le dialogue entre le Conseil et les élu(e)s. > [Découvrir le détail de cette mesure](#)
- Rendre obligatoire la prise en compte et intégrer les avis du CESER et des Conseils de développement dans les politiques régionales et intercommunales. > [Découvrir le détail de cette mesure](#)
- Favoriser la connaissance des institutions et l'éducation à la protection sociale, socle de de notre solidarité nationale.

LES SIGNATAIRES DU PACTE DU POUVOIR DE VIVRE

NATIONAUX



...



EN RÉGION PACA



ANNEXES

POUR UNE RÉGULARISATION IMMÉDIATE ET DURABLE DES SANS-PAPIERS

La crise sanitaire met en lumière les profondes inégalités qui, traversant la société française, frappent ses membres sans distinction de nationalité. Touchées comme un grand nombre de Français.es par l'accroissement de la précarité sociale et économique, les personnes étrangères sont également, dans cette période exceptionnelle, plus vulnérables que jamais à la précarité administrative : titres de séjour n'ayant pu être renouvelés, droit au travail perdu, démarches suspendues, contrôles policiers accrus, etc. Face à ces graves effets de l'état d'urgence sanitaire, mieux protéger les personnes étrangères doit aussi passer par des mesures inconditionnelles et durables de sécurisation administrative pour leur rendre leur dignité.

La Cimade a alerté le Gouvernement dès le début du confinement sur la nécessité de fermer les centres de rétention administrative, de délivrer des titres de séjour provisoires à toutes les personnes engagées dans des démarches de régularisation, d'étendre les conditions de prolongation des titres de séjour ou des visas, et de permettre l'accès de toutes et tous aux droits sociaux et notamment à la protection maladie, indépendamment du statut administratif ou de l'ancienneté de présence en France.

De longue date, de nombreux acteurs de la société civile dont une les organisations du Pacte du pouvoir de vivre dénoncent la complexification, réforme après réforme, de l'accès aux droits pour les personnes étrangères, et les situations inhumaines qui en résultent. Les permanences associatives sont d'habitude emplies de personnes dont la vie est enracinée parfois de longue date en France et qui n'y obtiendront peut-être jamais de titre de séjour. Ces hommes et femmes, seul.es ou en famille, parfois très jeunes, travaillent dans les métiers du bâtiment, de l'agriculture, du nettoyage ou de la restauration, souvent exploité.e.s, rarement protégé.e.s par la législation sociale ou le code du travail. Comme pour l'ensemble des personnes précaires, la crise sanitaire ne fait que mettre en lumière le traitement indigne qui leur est habituellement réservé

ANNEXES / P2

Les frontières fermées pendant la crise ont mis en évidence la nécessité, dans le secteur agricole d'un besoin de main d'œuvre étranger.

Cette régularisation permettrait de faciliter l'exploitation dans le domaine agricole, qui participe à l'effort alimentaire et à l'instauration de circuit-court.

Nous demandons une régularisation immédiate et durable des personnes sans-papiers et, au-delà de cette mesure, nous exhortons plus que jamais le Gouvernement à entendre les voix nombreuses et plurielles qui lui demandent de changer d'approche politique : les conditions d'accès à un titre de séjour stable, respectant le droit à la vie privée ou familiale de chacun.e, offrant un droit au travail et à la protection sociale, doivent être profondément et durablement simplifiées pour offrir à toutes les personnes installées en France une vie digne, dans une dynamique d'égalité des droits avec les nationaux.

REVENDEICATIONS SANTÉ

La crise sanitaire sans précédent que nous vivons a mis en lumière les failles de notre système de santé, exacerbé la crise hospitalière et pointé d'avantage les inégalités sociales. En complément d'une politique nationale ambitieuse, il est donc important d'agir pour défendre un égal accès aux soins et à la santé pour tous, en région, afin de répondre au mieux aux besoins dans les territoires :

Rendre la santé accessible à tous :

- Plus d'hôpitaux de proximité en fonction des besoins des territoires. Le fonctionnement de l'hôpital public ne peut être basé que sur une logique de proximité. Il doit conserver le « gros risque » mais également certaines activités nécessaires même si elles ne sont pas « rentables ». La santé n'est pas une marchandise ! Et la rentabilité ne peut pas être un objectif de gestion... L'hôpital doit permettre d'apporter des réponses et une efficacité médicale de qualité aux enjeux sanitaires et en même temps, doit être attractif pour les personnels qui y travaillent. Nous réclamons une politique ambitieuse à la hauteur des enjeux pour répondre aux exigences de santé publique et pour rémunérer les personnels à juste titre, supprimer la tarification à l'activité (T2A) qui a détruit des pans entiers de l'hôpital, et favoriser le retour des investissements (capitaux et équipements).
- Promouvoir l'accès à la santé sur tous les territoires en encourageant le développement des centres de santé (associatifs, municipaux ou mutualistes) où les professionnels de santé exercent une médecine coordonnée, bénéficient de plateaux techniques et ce en secteur 1 (sans dépassement d'honoraire). Cependant le modèle économique des centres de santé est fragile, nous demandons à ce que ce temps de coordination soit justement rémunéré. Enfin, afin d'optimiser le parcours des patients, nous demandons la création du dossier médical commun déjà existant dans les centres mutualistes.
- Suppression des délais de carence de l'AME : Il est de notre responsabilité citoyenne de permettre à toutes les personnes vivant sur le territoire français d'avoir accès aux soins sans délais de carences. C'est à la fois une question d'humanité mais aussi de santé publique.

ANNEXES / P4

- Développer et promouvoir la téléconsultation en encourageant les professionnels de santé à s'équiper, en supprimant les zones blanches afin que chacun y ait accès. Nous demandons également la pérennisation des prises en charge par l'Assurance maladie et les complémentaires santé.

Lutte contre la sous densité médicale pour une santé accessible à tous en incitant l'installation de professionnels de santé dans les territoires sous-denses.

Grand âge et autonomie : Il faut se doter d'une politique ambitieuse du grand âge. Notre région est l'une des régions de France où les restes à charge en EHPAD sont les plus importants. **Nous demandons à ce que les coûts d'hébergement en EHPAD soient plafonnés, que les tarifs en EHPAD soient proposés en fonction des ressources des bénéficiaires** (à l'instar des accueils en crèche). **La prise en charge du grand âge doit relever de la solidarité nationale au sein d'une 5e branche de l'assurance maladie**, cependant, compte tenu du nombre de français que cela concerne et va concerner dans les prochaines années, **elle doit être complétée par une assurance complémentaire obligatoire qui pourrait être associée à la complémentaire santé. Enfin les filières métiers relevant de ce domaine doivent être revalorisées (organisation des activités professionnelles, formation, rémunération).**

Promouvoir une culture de la santé publique : méconnaissance sur le déroulé des protocoles médicaux, des essais cliniques, non automatisme des gestes barrière... Cette crise a démontré les insuffisances des connaissances en santé publique. Sous l'égide du Conseil régional, **nous proposons que les établissements scolaires mettent en place des séances de sensibilisation à la santé publique aux écoliers, collégiens et lycéens.** Ces dernières pourraient être faites par des associations de santé (appel d'offre).

HÉBERGEMENT & LOGEMENT

Une crise sanitaire qui renforce une crise sociale préexistante

La crise sanitaire a frappé et frappe encore durement les personnes précaires en région PACA.

Beaucoup de personnes sans-abri n'ont pu se confiner – faute d'hébergement suffisamment nombreux et de logements accessibles. Et malheureusement, le fait d'occuper un logement n'était pas non plus une garantie de vivre le plus fort de la crise dans de bonnes conditions, car des centaines de milliers de familles pauvres ont dû trop souvent être confinées dans de l'habitat insalubre et suroccupé. En effet, le coût élevé du foncier et de l'immobilier en région PACA restreint les possibilités pour les ménages d'habiter dans des logements au nombre de pièces adapté. Parmi les habitants des Quartiers Politique de la Ville, quasiment un sur cinq habite un logement suroccupé, plus que partout ailleurs en France. À Marseille, dans certains quartiers, c'est un habitant sur quatre qui connaît ces difficultés de suroccupation¹. De même, on comptait avant la crise plus de 133 000 logements indignes en PACA et près d'1 marseillais sur 8 a dû choisir entre le risque de tomber malade en ne se confinant pas, ou la certitude de porter gravement atteinte à sa santé, en se confinant dans un logement insalubre ou dangereux.

L'épidémie de COVID-19 a ainsi agi comme le révélateur d'inégalités profondes et d'une crise sociale qui l'a précédée, renforçant la certitude que le mal-logement est aussi un enjeu de santé publique. Hélas, la fin du confinement n'apportera que peu de répit aux habitants les plus précaires (travailleurs intérimaires, sans emploi, etc.) qui ont subi des pertes de ressources, subissent le drame des destructions d'emploi ou connaissent des difficultés croissantes à acquitter des loyers toujours plus élevés.

Pour que cette crise sanitaire, économique et sociale ne deviennent pas structurelle, le pacte du pouvoir de vivre propose 4 mesures à adopter d'urgence.

¹ En région PACA, c'est plus de 570 000 personnes qui vivent dans un logement suroccupé, particulièrement des familles monoparentales. Voir Zampani Carole, 2020, « Surpeuplement, isolement, pauvreté : des ménages inégalement dotés face au confinement », INSEE Flash PACA, 6p.

ANNEXES / P6

1. Lutter résolument contre le sans-abrisme et résorber durablement les squats et bidonvilles dans toute la région. Inclure les métropoles d'Aix Marseille Provence et Toulon Provence Méditerranée dans la liste des territoires de mise en œuvre accélérée du Logement d'Abord.
2. Lutter résolument contre les risques accrus par la crise d'expulsions locatives et d'impayés de loyer dans une région où les coûts du logement sont parmi les plus élevés de France. Mobiliser massivement les Fonds de Solidarité Logement et en assouplir les règlements. Créer un fonds national d'aide à la quittance pour aider les locataires qui rencontrent des difficultés pour leurs loyers et leurs charges et prolonger la trêve des expulsions jusqu'à la fin de la crise sanitaire et sociale. Revaloriser immédiatement les APL, annuler les coupes de 5€ et les désindexations et rétablir l'APL-accession.
3. Rehausser sensiblement l'ambition des politiques de lutte contre l'habitat indigne et de rénovation des passoires énergétiques à l'échelle nationale. A l'échelle régionale, par un engagement ferme des nouveaux élus de la métropole Aix Marseille Provence et de Marseille à résorber intégralement le parc de logement indigne dans les dix prochaines années.
4. Investir massivement dans le logement à vocation sociale. A l'échelle nationale, en finançant 150 000 logements sociaux par an dont 60 000 PLAI sous plafonds APL, via un retour de l'Etat dans le financement des aides à la pierre et un renoncement à la Réduction de Loyer de Solidarité. Mais aussi en mobilisant davantage le parc privé à vocation sociale via le conventionnement de 40 000 logements ANAH par an grâce à un crédit d'impôt attractif tout en privilégiant les loyers très sociaux et le mandat de gestion. A l'échelle régionale compléter ce plan national par un engagement public de tous les maires des communes carencées à atteindre au plus vite les objectifs de production de la loi SRU

ACCÈS À L'ALIMENTATION

UNE CRISE SANITAIRE QUI RENFORCE UNE CRISE SOCIALE PREEXISTANTE

L'alimentation représente le 2ème poste de dépenses du budget¹ des ménages modestes. Conséquemment, la forte prévalence de la pauvreté en région PACA induit inévitablement une importante précarité alimentaire que ce soit chez les familles précaires² ou les personnes sans abri. Par ailleurs, ces publics sont parmi les plus durement touchés par la crise sanitaire qui a appauvri et dégradé leurs conditions de vie.

Dans les grands centres urbains de la région Paca, ces catégories de population ont subi et subissent encore une importante baisse de ressources provoquée par le ralentissement de l'économie (arrêt du travail intérimaire, des contrats courts, chômage partiel, baisse de l'économie informelle – garde d'enfants, travail non déclaré, ménage, chantier – , système de trocs de biens et services, etc.) et par l'apparition de frais liés à la fermeture des cantines scolaires (qui garantissait aux familles les plus pauvres un repas par jour gratuit aux enfants scolarisés). Ce faisant, le *reste pour vivre*³ s'est à nouveau réduit, poussant un nombre conséquent de personnes vers des dispositifs d'aide alimentaire, mis en difficulté par le volume sans précédent de demandes. Ainsi, pendant la crise sanitaire, ce sont des milliers de tonnes de denrées alimentaires qui ont été distribuées, révélant l'ampleur des précarités existantes sur notre territoire. *A priori*, une partie des publics concernés ont découvert la possibilité d'accéder à des aides, cela signifie que le non-recours reste fort pour une partie des personnes et que la demande réelle n'est que partiellement couverte.

1 Ferret Alexandra & Demoly Elvire, 2019, « Les comportements de consommation en 2017 », Insee Première, 4p.

2 Plus particulièrement les familles monoparentales, les familles nombreuses et les personnes seules isolées.

3 Belhadj-Ali Yosra & Perrier Flora, 2017, Reste pour vivre, reste pour survivre. Quels budgets pour les ménages en situation de pauvreté, MRE & UDCCAS 69, 94p.

4 Farnarier Cyril & Daguzan Alexandre, 2019, Estimation du nombre de personnes sans abri à Marseille, ASSAB, 8p.

ANNEXES / P8

Concernant les personnes sans domicile, certains territoires – à l'image de Marseille – connaissent une augmentation sensible du nombre de personnes sans-abri⁴. Pour ce public particulièrement fragile, la question de l'accès à l'alimentation est vitale : ces personnes dépendent à la fois des dispositifs d'aide et des solidarités citoyennes. Malheureusement, l'offre ne permet pas de couvrir la demande et les solutions sont toutes saturées, révélant là encore la sous-évaluation des besoins.

Propositions :

- L'aide d'urgence déployée pendant la crise doit être maintenue car les ressources d'une majorité des personnes pauvres vont rester insuffisantes ;
- La nature des denrées alimentaires – en tant qu'enjeu de santé publique – doit être interrogée. Les recommandations quant à l'alimentation relative à la population générale doivent se retrouver dans les dispositifs d'aide ;
- Les systèmes existants d'aide alimentaire nécessitent un pilotage plus global, construit en partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux. Les dispositifs et initiatives gagneraient en efficacité ce qui bénéficierait nécessairement aux publics ;
- L'aide alimentaire doit se renouveler ses opérationnalités, à la fois dans les prises de contact avec les publics (pour lutter contre le non-recours) mais également dans les modalités de distribution, en diversifiant les supports (distributions, chèques, épiceries, tables ouvertes, colis, restaurant collectif, etc.).

DES PÔLES ÉDUCATIFS DE TERRITOIRE

Le territoire de la commune, le territoire où vivent les gens, est le bon territoire pour construire et penser le développement éducatif et culturel.

La CFDT appelle les futurs conseils municipaux à ne plus regarder l'école comme un objet éducatif particulier mais comme un des éléments qui participe au développement global.

Pour cela nous souhaitons que les communes pensent et construisent de véritables pôles éducatifs de territoire qui au-delà de l'école offriront une véritable offre éducative globale aux enfants aux adolescents aux adultes.

Ce pôle éducatif permettra d'avoir une cohérence sur le territoire dans l'action éducative et culturelle, pour une véritable émancipation de chacun.

La crise que nous venons de vivre a montré que la collaboration des services permettait de mettre en œuvre une nouvelle façon d'appréhender les apprentissages, l'éducation. Nous espérons que cette épreuve permettra de faire bouger les pratiques professionnelles des uns et des autres, que les nouveaux conseils municipaux qui se mettront en place, après ces élections municipales, porteront cette volonté de construire des espaces de développement culturel globaux.

Le pacte demande que les candidats aux élections présentent leur projet pour permettre cette construction d'un véritable projet éducatif de territoire en partenariat avec tous les acteurs du territoire, élus, professionnels et usagers.

Le pacte sait que chaque collectif est porteur de ressources et de capacités d'innovations.

Les représentations municipales qui sortiront des urnes le 28 juin prochain, devront en tenir compte et pourront s'appuyer sur ces expertises et compétences multiples. Il leur suffira simplement d'oser le changement de pratiques.

L'INCLUSION SCOLAIRE

Préambule :

La société inclusive c'est **l'accès de tous au droit commun** dans les respects des droits fondamentaux et des principes définis par les Lois de la République dont la liberté de conscience, la liberté de choix ...

L'école inclusive est **une condition nécessaire et indispensable** à la société inclusive. L'inclusion scolaire consiste moins à déplacer le médico-social au sein de l'école qu'à ouvrir les portes de l'Education Nationale et permettre des apprentissages adaptés à chacun ainsi qu'à accomplir la mission de « socialisation » de l'école. Cela vaut pour **toutes les formes d'exclusion**, et non uniquement celles liées au handicap.

Propositions :

- Soutenir un engagement politique des Villes à favoriser l'égal accès pour tous à l'école, qui se traduit notamment par une implication des Villes sur le volet technique (travaux de mise en accessibilité par exemple pour éviter les limites liées au cadre bâti dans les établissements scolaires).
- Promouvoir cet engagement également au niveau des collèges et des lycées pour lesquels « l'offre » pour les personnes en situation de handicap est encore plus faible qu'à l'école, entraînant souvent des ruptures dans le parcours de scolarisation.
- Considérer que la scolarisation n'est pas l'affaire de la seule Education nationale mais également du secteur médico-social, des conseils départementaux, des communes et de tous les acteurs de proximité.
- Permettre une meilleure articulation entre les ressources relevant de l'Education nationale et celles relevant du secteur médico-social qui viennent ensemble en appui de la scolarisation des élèves en situation de handicap afin de promouvoir une école inclusive de qualité, sans rupture et adaptée aux besoins de chaque élève.

ANNEXES / P 11

- Axer la mise en œuvre sur la qualité de la scolarisation en formant notamment les ATSEM.
- Offrir la possibilité d'une scolarisation en milieu ordinaire aux enfants et aux familles le souhaitant, tout en permettant à ceux dont ce n'est pas le choix/la volonté le maintien (ou la mise en place) d'une scolarisation en établissement spécialisé.
- Favoriser la scolarisation de tous par la mise à disposition de locaux permettant l'accueil en milieu ordinaire, à titre individuel ou collectif, d'enfants en situation de handicap, en garantissant l'accès de tous à la cantine et aux accueils périscolaires.

COEUR DE L'ÉCONOMIE

La situation sanitaire suivie d'une crise économique et sociale sans précédent depuis l'après-guerre amène à nous interroger sur « l'après » afin que nous puissions apporter des réponses à des constats qui ont été fait dans la période actuelle.

Nous restons convaincus que la priorité est d'apporter des réponses aux réalités vécues par les travailleuses et travailleurs.

Les mesures de relance nationales, régionales ou locales prises au fur et à mesure de l'évolution de la crise seront déterminantes pour notre modèle de société à l'avenir.

Afin de peser sur l'avenir il est impératif de faire les bons choix aujourd'hui. C'est pourquoi nous portons ces revendications fortes qui répondent à l'urgence de court terme et engagent le changement que nous appelons de nos vœux.

CE QUE LA CRISE MET EN LUMIÈRE SUR LE PLAN SOCIAL

- La **nécessité de services publics et « au public » accessibles à tous** et dont il faut accepter qu'ils ne fonctionnent pas toujours en flux tendu (la santé, évidemment, mais aussi l'éducation, la recherche, l'énergie, l'alimentation, la propreté, la sécurité, les transports, la propreté...) le « care » et les besoins vitaux en première ligne.
- **Des métiers à forte valeur ajoutée sociale, peu valorisés économiquement et socialement** (prestige social, rémunérations, conditions de travail...), souvent occupés par des femmes.

Nous revendiquons la nécessité de :

- **Reconnaître les métiers à forte valeur ajoutée sociale.**
- **Reconnaître les travailleurs qui ont affronté la crise en présentiel.** La nation leur doit une forme de reconnaissance pas uniquement symbolique.
- **Remettre la qualité du travail et l'emploi de qualité au cœur de notre action syndicale.**

ANNEXES / P13

- . Porter une **attention spécifique aux travailleurs précaires**, aux sous-traitants, aux prestataires et indépendants **lors des appels d'offres ou des mises en œuvre des politiques publiques**.
- . Revendiquer **des augmentations pérennes de salaires** et un travail sur les classifications et/ou des états généraux des métiers.
- La **vulnérabilité** de ceux qui sont éloignés du cœur de notre modèle de protection sociale et de l'emploi de qualité (les précaires, les indépendants) et des personnes les plus fragiles de notre société (les sans-abris, les migrants, les personnes dépendantes et handicapées, les victimes de violence intrafamiliales, etc.).
- Les **inégalités de notre société** (ou injustices perçues) : celles-ci se révèlent dans le rapport au confinement (ceux qui le passent dans leur résidence secondaire et ceux qui vivent les uns sur les autres) et au travail (les « exposés » et les « protégés », « ceux qui payent le confinement des autres »), mais aussi dans le télétravail lui-même (en fonction du rapport au numérique, des conditions de vie et d'équipement, de la charge de travail, du fait de garder ou pas ses enfants, etc.) et dans le rapport à la continuité pédagogique (ceux qui peuvent faire école à leurs enfants et les autres), etc. risque d'accentuer davantage les fractures sociales.
- L'émergence de **nouvelles formes de risques psychosociaux**.
- L'importance et l'efficacité de notre **système de protection sociale** qui joue à plein son rôle d'amortisseur, malgré des failles (travailleurs très précaires, jeunes, indépendants travaillant seuls...).
- La **forte hausse du chômage** actuelle (+7,5 % de demandeurs d'emploi sans aucune activité en mars) et à venir appelle à se mobiliser pour limiter le nombre de suppression d'emplois et mieux accompagner ceux concernés par le chômage.

Nous revendiquons :

- . **L'abandon de la réforme de l'assurance-chômage**.
- . Une **concertation sur l'emploi** dans toutes ses dimensions.

ANNEXES / P14

- La **mobilisation de tous les outils existants pour contenir** au maximum **les suppressions d'emplois** sur l'ensemble de la chaîne de valeur.
- Une **réponse à l'urgence des publics les plus fragilisés par la crise** (précaires, jeunes en rupture familiale, travailleurs indépendants, publics vulnérables...).
- **Mise en place de dispositifs de solidarité adaptés** à chacun de ces publics. Ex : ouverture plus large du RSA-jeunes ; pérennisation des chèques-services créées pour les sans-abris ; accompagnement global ; dispositif pour le paiement des loyers...
- La **méconnaissance de leurs droits par beaucoup de travailleurs** et la différence entre ceux disposant d'IRP et les autres.
- La **nécessité d'un tissu associatif solide localement** (souvent considéré comme un supplément d'âme) pour maintenir les liens et venir en aide aux plus fragiles.

Sur le plan de nouvelles pratiques démocratiques

- **Responsabiliser les entreprises** (et les administrations)
Les entreprises qui ont bénéficié de l'aide publique devront faire preuve de responsabilité en termes de versement de dividendes, de rémunération des dirigeants, de rachat d'actions, de pratiques fiscales, mais aussi d'emploi, etc. Les employeurs publics ne doivent pas être exemptés du principe de responsabilité, même si celui-ci y prend d'autres formes.
- Revendiquer **d'avantage de codétermination pour garantir la responsabilité sociale et environnementale des entreprises** dans les faits, sur l'ensemble de la chaîne de valeur, poursuivre la pratique d'observatoire des bonnes (et mauvaises) pratiques.
Cela passera notamment par la co-construction de leur raison d'être et la mise en place de dispositifs d'alerte. Dans le secteur public, la responsabilité sociale des organisations et la qualité du dialogue social devront être au rendez-vous.

ANNEXES / P 15

- **Inventer une gouvernance de la relance**

La crise économique et sociale va frapper de manière différenciée les secteurs. La réponse ne pourra pas être une politique macroéconomique globale, mais des réponses sur mesure.

Cela nécessite une connaissance fine, sur le plan national, sectoriel et territorial, du tissu économique et des besoins et donc la constitution d'une institution ou d'une mission ad hoc, sorte de commissariat général au Plan combinant des compétences disparates actuelles, ainsi qu'un dialogue social à tous les niveaux.

- **Un accompagnement global**

Les travailleurs, comme d'ailleurs les entreprises, qui auront subi la crise de plein fouet auront besoin de l'accompagnement global d'accès à leurs droits, sans renoncer à en simplifier l'accès, partout où c'est possible.

- Revendiquer un **pacte productif au service d'un rebond écologique et social**. Le pacte productif sera l'un des leviers du plan de relance industriel du gouvernement et des collectivités territoriales.

Recentrer le pacte productif sur ses 2 objectifs initiaux – décarbonation de l'industrie et le plein emploi – en s'appuyant, dans tous les territoires, sur les contrats de transition écologiques, les territoires d'industrie, l'économie circulaire, l'agriculture, l'écologie industrielle, mais aussi la conditionnalité des aides publiques et de la commande publique à ces objectifs écologiques et sociaux.

- Revendiquer un **comité d'experts en sciences humaines et sociales pour éclairer les effets de long terme de la crise**.

L'appareil de formation doit être en mesure de répondre à ces enjeux (mutualisation, etc.), avec une gouvernance adaptée.

- **Partager les efforts**

Le patronat de l'industrie réclame déjà des accords de performance collective. Ceux-ci doivent s'accompagner d'engagements en matière de qualité de l'emploi et de qualité de vie au travail, de dialogue économique et social notamment sur la stratégie, en termes de formation, d'investissement dans la transition écologique.

ANNEXES / P 16

- **Renforcer notre modèle de protection sociale** au service de tous. Cela renforce notre volonté de le refonder.
- Organiser une **large consultation** permettant de faire des choix collectifs **en matière de protection sociale**.
- Exiger une **loi « grand âge »**.
- Négocier une **généralisation de la prévoyance**.
- **Renforcer la portabilité des droits des travailleurs**.
- **Porter la logique de travailler « mieux et tous » plutôt que celle du « travailler plus »**

Le rapport au temps de beaucoup de nos concitoyens a changé avec cette crise sanitaire, avec la mise à l'arrêt de pans entiers de la société et de l'activité économique. Le temps d'après ne ressemblera pas au monde d'avant et cette question des temps va devenir une question primordiale. Il est primordial de mettre en place une banque des temps (ou compte épargne temps universel) qui devra bénéficier à tous. Il s'agit d'un enjeu important pour ne pas voir le climat social se dégrader davantage.

MOBILITÉ TRANSPORT

Garantir le service public Impulser une dynamique transport collectif Développer le ferroviaire (TER et FRET)

Déplacements des personnes

Intensifier l'offre de transport ferroviaire et développer la complémentarité entre le réseau ferroviaire et les autres modes de déplacement (Multimodalité/Pôles d'échanges).

Assurer un rabattement des cars, sous la compétence de la Région, sur les différentes gares des corridors ferroviaires afin de faciliter l'accès aux transports collectifs.

Permettre l'emport des vélos à bords des cars régionaux et augmenter l'installation de parcs à vélos sécurisés.

Augmenter la capacité des transports collectifs (ou le cadencement) pour mieux respecter une certaine distanciation sociale

- Investir dans du nouveau matériel roulant plus capacitaire, au gaz ou électrique :
 - Accélérer l'électrification de la ligne Marseille-Aix et l'expérimentation de matériels hybrides
 - Commander de nouveaux matériels Régio2N et Régiolis (bi-modes)
- Augmenter les fréquences et l'amplitude horaire des services ferroviaires :
 - Mettre en œuvre des services de type RER sur les métropoles d'Aix-Marseille, Toulon et Nice-Côte d'Azur

ANNEXES / P 18

- . Cadencer et mieux coordonner les services sur les étoiles ferroviaires de Veynes et d'Avignon.
- Favoriser la réhabilitation de l'offre ferroviaire « Trains de nuit »
- Mailler le territoire afin d'éviter les phénomènes d'engorgement dans certains pôles d'échanges :
 - . S'appuyer sur la gare de La Blaucarde au lieu de celle de St-Charles, où la distanciation sociale ne peut s'opérer ;
 - . Diversifier les itinéraires et les points de correspondances : revitalisation des lignes et gares sous-utilisées.

Promouvoir davantage l'usage des transports publics pour limiter la pollution automobile :

- Informer plus largement le public sur les offres de transport alternatif à la voiture
- Mettre à disposition des bases de données et des outils d'aide à la mobilité (proposition application TRANS'POTES)
- Accompagner le changement de comportement (développement de l'autopartage ...)

Faire préférer l'usage du vélo et de la marche à pied pour les déplacements de proximité, afin de limiter la surcharge des transports publics dans les centres-villes :

- Libérer les trottoirs de tout stationnement, et d'obstacles, les élargir autant que possible,
- Transformer un maximum de rues en zones de partage (limitées à 20 km/h) ou en vélo-rues,
- Affecter aux vélos de larges bandes et pistes cyclables, y compris des voies de circulation routière.

Ces actions doivent être conçues en cohérence avec la mise en œuvre de Plans de mobilité dans les entreprises.

Impliquer les entreprises et les collectivités locales dans ces actions :

- Inciter financièrement à créer des services, aménager des parcours, sécuriser le stationnement vélo,
- Taxer les surfaces de stationnement automobile,
- Accompagner vers le télétravail et l'étalement des horaires de travail, promouvoir le covoiturage.

ANNEXES / P19

Limitier le développement du transport aérien et de la croisière, et leurs conséquences terrestres :

- Taxer (et non plus aider) le développement des aéroports et compagnies low-cost,
- Subordonner l'accès aux ports et aéroports au respect de contraintes environnementales croissantes,
- Relier les ports et aéroports aux villes et hinterlands par des moyens peu polluants (ferroviaire, fluvial, ...).

Transports de marchandises

Préserver/requalifier les infrastructures permettant le report modal du transport routier de marchandises vers le rail (trriage de Miramas, installations de Nice-St-Roch)

Contribuer à la mise en œuvre d'un véritable service public de fret ferroviaire et contraindre la circulation des camions :

- Organiser et amorcer financièrement un service de navettes reliant les principales plates- formes fret,
- Mobiliser le foncier et installer des espaces logistiques urbains accessibles en cargo-tram ou équivalent,
- Contraindre l'accès à la ville aux seuls véhicules lourds électriques ou au gaz.

Concourir au **développement d'une offre logistique urbaine** en promouvant une desserte « test » Avignon-Nice (dossier disponible).

Elargir le domaine de pertinence du transport fluvial :

- Organiser/aménager des plates-formes de transfert le long du fleuve ;
- Neutraliser/mutualiser le surcoût lié à la manutention fluviale pour inciter les chargeurs à utiliser le transport fluvial ;
- Accompagner la profession vers la transition énergétique.

Former les commissionnaires transport à la multi-modalité

Encourager le développement des vélo-cargos :

- Aider financièrement à l'investissement et à l'installation,
- Faire la promotion des services auprès des professionnels.

DÉMOCRATIE / TRANSPARENCE / ÉVALUATION

L'ensemble des transitions auxquelles notre société se trouve confrontée, notamment dans le cadre de l'actuelle crise sanitaire, est à la fois amplifié et accéléré par les conséquences du changement climatique.

C'est pourquoi, faire de l'avenir un présent acceptable pour le plus grand nombre reste plus que jamais un objectif qui doit animer toute action politique.

L'évaluation des politiques publiques demeure encore, pour une large part, essentiellement quantitative et peu ouverte à la société civile. De ce point de vue, le PIB, qui est une référence obsolète, est considéré comme un indicateur principal de la statistique publique sur lequel s'appuie les rapports d'orientations budgétaires des différentes collectivités sans tenir compte des aspects sociaux, humains et environnementaux.

La décentralisation/déconcentration se poursuit sans intégrer une démocratie locale renforcée. L'accélération de la transition écologique des territoires ne pourra pas se faire sans l'implication des populations, l'écoute de ses initiatives, la reconnaissance de l'engagement des parties prenantes, notamment associatives et syndicales, pour construire des solutions partagées et les diffuser le plus largement possible.

- **Il faut ajouter un pilier « démocratie environnementale et sociale » à la décentralisation / déconcentration.**
- La décentralisation n'est concevable qu'accompagnée d'un dispositif de concertation **avec la société civile organisée via les CESER et les Conseils de développement** à laquelle les moyens nécessaires seraient fournis pour garantir leur capacité de travail.
- **Nous regrettons que la loi Engagement et proximité rature les Conseils de Développement.** Nous pensons au contraire qu'il faut généraliser les Conseils de Développement et rendre leur fonctionnement conforme à la Constitution ([Charte de l'environnement](#)).

ANNEXES / P 21

- **Rendre obligatoire la prise en compte et intégrer les avis** du CESER et des Conseils de développement dans les politiques régionales et intercommunales, par exemple sur :
 - . La participation citoyenne,
 - . La prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux dans les orientations budgétaires et appels d'offre,
 - . La transparence relative à l'affectation des budgets et la vérification de la nécessaire opérationnalité des actions dans un temps court.
 - . L'intégration des critères d'éco conditionnalité des aides dans l'ensemble des politiques publiques.
 - . Le suivi et l'évaluation de toutes politiques publiques en y intégrant la société civile organisée.
- **Faire évoluer le Conseil de développement et son fonctionnement** pour mieux réussir le dialogue entre le Conseil et les élu.e.s :
 - . **Amplifier le nécessaire retour à opérer** par la Région et les Intercommunalité sur les propositions du CESER ou du Conseil de développement
 - . **Créer un collège des citoyens**, en plus des trois collèges composant déjà les Conseils de développement (partenaires, territoires, personnalités qualifiées) ou du CESER (entreprises, syndicats, associations / personnalités qualifiées). Il pourrait compter 40 citoyen(ne)s non désigné(e)s issus des différents territoires. Ils répondraient à un appel à candidatures suivi d'un tirage au sort, lequel respecterait les critères de représentativité, de parité femme-homme et d'équilibre social et démographique.

Nous pensons donc que les citoyens comme la société civile organisée, représentée dans le CESER et les Conseils de développement, ont un rôle crucial et indispensable à jouer aux côtés des élus, au service d'une Intercommunalité ou de la Région qui nous rapproche, nous intègre et prend en compte !

UN PACTE DU POUVOIR DE VIVRE EN RÉGION

AGIR ENSEMBLE POUR UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE

La pandémie COVID-19 que nous subissons se révèle intimement liée à la crise environnementale. Scientifiques, experts, philosophes tentent depuis des décennies d'attirer l'attention sur l'état de la planète et les risques sanitaires engendrés par la destruction des écosystèmes, la multiplication des élevages intensifs ou le trafic illégal d'espèces, mécanismes favorisant l'apparition et la diffusion de virus.

Parallèlement, la période de confinement a mis en exergue d'insupportables inégalités sociales et démontré ce que, dans la vraie vie, sont les activités socialement utiles, indispensables : soignants, services publics de la propreté, des transports, production de biens de première nécessité, alimentation et mode de distribution de proximité, éducation et culture.

Cette crise a montré la capacité collective à modifier radicalement nos modes de fonctionnement face à l'urgence sanitaire.

Cette aptitude collective indique la voie pour inscrire ces modifications dans le sens d'un équilibre durable. Il s'agit de travailler ensemble pour l'intérêt général en donnant la priorité au bien être de vivre et au respect de nos biens communs que sont la terre, l'eau, l'air, la biodiversité. Les axes de réalisation sont dans nos mains :

- Agir sur les différentes pollutions pour préserver la santé et la vie ;
- Stopper l'artificialisation des sols et la destruction des milieux naturels et agricoles
- Promouvoir et assurer une alimentation saine de proximité ;
- Enrayer la perte de la biodiversité ;
- S'adapter au changement climatique à travers des mesures intégrant une vision à long termes dans les plans projets programmes ;

ANNEXES / P23

- Réduire, réutiliser et recycler pour limiter notre impact sur les ressources ;
- Vaincre la vulnérabilité énergétique des ménages (coût du chauffage et des déplacements)
- Rapprocher l'économie de l'humain en s'opposant aux logiques de la financiarisation ultralibérale.

Décideurs publics et privés, salariés, associations et citoyens, commençons ensemble l'indispensable transition au nom du bien commun en nous engageant solidairement à :

- Installer une coopération avec toutes les parties prenantes.
- Impulser un nouveau modèle de société à travers les aides et interventions des acteurs publics et la commande publique.
- Limiter la consommation des ressources au potentiel d'une planète par an contre 2,7 actuellement pour tenir compte de l'urgence climatique.

Toutes nos décisions doivent désormais être prises au regard de ces priorités qui constituent le socle de l'intérêt général.